

Comité directeur sur les médias et la société de l'information – CDMSI

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 7 novembre 2016

CDMSI(2016)Misc6

Document de discussion sur une future conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information

Introduction

Lors de sa précédente réunion du 13 et 14 octobre 2016, le Bureau du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a discuté de la possibilité d'une future conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information. Le Bureau a demandé au secrétariat de préparer un document de travail pour la prochaine réunion plénière du CDMSI à venir, en se basant sur les idées exprimées par ses membres.

La dernière Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information s'est tenue à Belgrade en novembre 2013 et a porté sur quatre sous-thèmes: accès à l'internet et droits fondamentaux; comment réagissons-nous aux menaces actuelles contre les journalistes ?; pluralisme, diversité et qualité dans le nouvel écosystème des médias – opportunités et risques ; et discours de haine en ligne. Les Ministres des Etats participant à la Conférence ont adopté une déclaration politique et trois résolutions sur « La liberté de l'internet », « Préserver le rôle essentiel des médias à l'ère numérique » et la « Sécurité des journalistes ».

Résolution CM/Res(2011)7 sur les conférences du Conseil de l'Europe de ministres spécialisés

Les conférences de ministres spécialisés sont régies par la Résolution CM/Res(2011)7 qui dispose :

« Lorsque le gouvernement d'un Etat membre du Conseil de l'Europe ou le Secrétaire Général estime qu'une réunion politique de haut niveau (ci-après « conférence du Conseil de l'Europe des ministres spécialisés » ou la « conférence ») peut concourir de manière significative à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, ou est nécessaire pour répondre à des événements importants mettant en cause les droits de l'homme, l'Etat de droit ou la démocratie, il soumet une proposition en ce sens, à tout moment, au Comité des Ministres en précisant les dates, le lieu, les implications budgétaires pour l'Organisation, l'objet, les objectifs et les résultats attendus de la conférence et le lien avec les priorités de l'Organisation. »

Thèmes à considérer

Le Bureau a indiqué que le CDMSI devrait premièrement chercher un possible Etat hôte, justifiant d'un engagement actif et de ministres potentiellement intéressés. De surcroît, il est nécessaire de définir des thèmes qui répondent aux exigences de la Résolution CM/Res(2011)7 selon laquelle de telles conférences doivent concourir de manière significative à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, ou être nécessaires pour répondre à des événements importants mettant en cause les droits de l'homme, l'Etat de droit ou la démocratie.

Le Bureau a mené une discussion de fond sur les points éventuels suivants :

Sécurité des journalistes et autres acteurs des médias : cette année le Comité des Ministres a adopté une Recommandation aux Etats membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. Toutefois, sa mise en œuvre dans les Etats membres s'avère un défi. Dans son Rapport annuel sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit (2016) » le Secrétaire Général a indiqué que près de la moitié des Etats membres ne garantissent pas la sécurité des journalistes et, depuis avril 2015, la plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes a reçu pas moins de 220 alertes¹. Il pourrait être opportun de veiller à l'implication des ministres sur ce sujet, dans l'optique de mettre en œuvre les normes existantes et d'améliorer une situation en constante dégradation.

Journalisme et pluralisme des médias : dans le Rapport annuel mentionné précédemment, le Secrétaire Général a indiqué que l'ingérence des propriétaires de médias dans les contenus pose un problème majeur. L'utilisation de fonds publics et de la publicité gouvernementale pour influencer les médias est également une source de préoccupation. L'indépendance financière des radiodiffuseurs de service public est menacée dans beaucoup d'Etats membres. La situation financière des journalistes est précaire ; beaucoup d'entre eux ont un revenu inférieur à la moyenne, ce qui les rend vulnérables aux pressions. Dans un petit nombre de pays, l'Etat contrôle la plupart des médias et soumet les contenus hors ligne et en ligne à la censure. Dans le même Rapport, la situation du pluralisme et de la diversité des médias est considérée comme insatisfaisante dans 26 Etats membres. Une autre interrogation émerge quant aux intermédiaires de l'internet et la tendance à la monopolisation des revenus publicitaires par les entreprises du numérique, comme par exemple les réseaux sociaux au détriment des médias traditionnels. Il est évident qu'un débat à échelle européenne pour veiller à la pérennité du journalisme et son rôle dans nos sociétés démocratique est urgent.

Le rôle des intermédiaires internet et des algorithmes : actuellement, un comité d'experts sous l'autorité du CDMSI travaille sur un projet de recommandation sur les intermédiaires internet et sur un rapport sur les dimensions des droits de l'homme dans l'application des algorithmes. Certaines entreprises disposent de pouvoirs sans précédent et les Etats ont des difficultés à établir leur juridiction à leur égard, bien que leurs citoyens soient fortement dépendants des services de ces entreprises. Les droits de l'homme des utilisateurs sont de plus en plus

¹ Données à jour du 20.10.2016.

encadrés par des conditions d'utilisation et de moins en moins par le droit national. Des questions se posent quant au fait que ces intermédiaires disposent à la fois d'une quantité inégalée de données personnelles et de la possibilité de les réutiliser de manières inédites. Un risque de « bulles d'information » apparaît quand certains de ces intermédiaires sont en passe de devenir le canal principal de distribution de l'information. Les intermédiaires peuvent néanmoins avoir un impact positif sur la démocratie car ils favorisent de nouvelles formes de participation politique, d'association et de rassemblement. Le Conseil de l'Europe travaille en ce moment à la création d'une plateforme pour améliorer le dialogue entre ses Etats membres et les intermédiaires de l'internet sur les sujets relatifs à la protection des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie. Les ministres pourraient établir un bilan de ces différents défis et élaborer une stratégie dans ce domaine.

Lutte contre l'incitation au terrorisme en ligne : suite aux attaques terroristes de ces dernières années en France, en Belgique et en Turquie, le débat autour de la nécessité de combattre l'incitation au terrorisme en ligne a pris de l'ampleur. L'utilisation que les terroristes font d'internet pour répandre leur message et radicaliser les populations a été mise en lumière. Un appel aux intermédiaires de l'internet leur demande d'assumer leur part de responsabilité dans la lutte contre ce type de contenus (et autres types de contenus en lignes tels que le discours de haine). Plusieurs États ont adopté de nouvelles lois sur le blocage et le retrait de contenu en ligne, la surveillance ou la rétention de données. S'il est indispensable de mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre le terrorisme en ligne, le rôle du Conseil de l'Europe est de faire en sorte que cela ne se fasse pas au détriment des droits de l'Homme, de la liberté d'expression et de l'Etat de droit.